

TARIFS

Nombre de manifestations incluses dans ce tarif forfaitaire	Niveau d'importance de la Musique		Tarif annuel adhérent FFBA TTC	
	Nature de musique		Divers Sports	Spécial HIP-HOP
1	Non synchronisée		0,92	0,55 €
	Synchronisée		4,08	1,00 €
jusqu'à 3	Non synchronisée		1,83	1,10 €
	Synchronisée		4,75	1,20 €
jusqu'à 6	Non synchronisée		3,08	1,85 €
	Synchronisée		6,00	1,50 €



Suite SOUSCRIPTION

☐ Nous sollicitons l'adhésion au protocole centralisé

♦ Type d'activité couverte par le protocole: (Voir liste au dos) : _____

♦ Nombre de manifestations annuelles incluses : (1 ou 3 ou 6) : _____

Nom de la manifestation (si connue)	Nature	Date début	Date de fin	Adresse précise

♦ Nombre total d'élèves / licenciés / adhérents couverts par le protocole : _____

COTISATIONS À RÉGLER (Période jusqu'au 31-08-2023)

- « Sportifs »

Nb licenciés/adhérents Musique synchronisée : _____ x _____ € = _____ €
 Musique **non** synchronisée : _____ x _____ € = _____ €

- « Hip-Hop » Nb élèves/licenciés : _____ x _____ € = _____ €

A _____ le _____ (signature)

Ci-joint règlement,

☐ Prélèvement SEPA (joindre l'avis de prélèvement et/ou un IBAN) ou règlement par CB (sur site)

☐ Chèque bancaire à l'ordre de FFBA (Préciser au verso N° adhérent)



**PROTOCOLE SPÉCIAL
CENTRALISÉ FFBA-SACEM**

Forfait annuel Spécial sportifs

« Tout compris »

Période du 1 septembre au 31 août de l'année suivante

Les associations déclarent et règlent au préalable les droits à la FFBA qui se charge du reversement à la SACEM suivant leurs activités sportives.

Depuis plusieurs années, la FFBA et la SACEM sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la **pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...)** de la gymnastique et le Hip-Hop dans les associations durant toute l'année.

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec une extension à l'ensemble du secteur sportif et avec une innovation que nous réclamons depuis 20 ans :

Le forfait par licencié/adhérent incluant les manifestations occasionnelles

Un exemple : Un club de foot organise durant l'année, ses matchs où de la musique est utilisée à chaque but marqué, mais organise aussi durant l'année sportive

3 manifestations occasionnelles (1 repas dansant, 1 bal et 1 loto par exemple), il va souscrire auprès de la FFBA à l'accord FFBA-SACEM **tout inclus**, il va déclarer ses manifestations et régler ses droits au préalable sur le site (www.benevolat.org).

Il réglera, tout compris (avec les manifs.) pour 100 licenciés et pour l'année :

(1,10€ x 100) = **110 € !**

Pour un club de gymnastique (Musique synchronisée) **avec 1 manifestation incluse**, il payera pour 100 adhérents : 2,45 x 100 = **245 €** et ceci sans aucun minimum.



PROTOCOLE SPÉCIAL

pour bénéficier de ces forfaits "tout compris" :

- **Le prix d'entrée** au moment de la déclaration doit être inférieur ou égal à **20€**,
Si le prix d'entrée comprend un repas, il doit être inférieur ou égal **33,33€** hors boissons et **40€** avec boissons comprises,
- **Budget dépenses*** égal ou inférieur à **3000 €**
- **Autre que le réveillon**,

Hors ces conditions, les associations bénéficient néanmoins du nouveau protocole «Centralisé FFBA-SACEM» avec les forfaits payables d'avance (si dépenses =< à 5000 € et entrée =< 20€) et au pourcentage sur les recettes avec **réduction de l'ordre de 40%**.

Cet accord permet aux associations adhérentes

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elles jugeront bon d'utiliser à l'occasion des cours, matchs et manifestations occasionnelles.



- ♦ Un utilitaire de simulation est disponible sur le site internet :

www.benevolat.org

*Budget des dépenses: Seront pris en compte uniquement les dépenses artistiques (cachet et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, locations d'instruments, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts,...).



PS: Les tarifs comprennent SACEM et SPRE



Nomenclature des SPORTS

Aérobic	Chasse	Judo	Skate
Aéro-Club	Colombophiles	Karaté	Ski
Alpinisme	Course /Footing	Karting	Sports de glisse
Archers/Tir arc	Cyclisme	Kayak	Squash
As Spo Enseignement	Danse	Kung-Fu	Tennis
As Sport Prof	Danse country	Lutte	Tennis de Table
Ass. Sports et Cultures	Div Arts martiaux	Moto	Tir
Athétisme	Divers et aut Sports	Moto Cross	Tir à l'arc
Automobile	Equitation	Natation	Trampoline
Aviron	Escrime	Nautique	Triathlon
Badminton	E-Sport	OMS-Off Munic	Twirling/majorettes
Ball trap	Football	Paint Ball/Air Soft	ULM
Basket	Footing	Parachutisme	Voile
Bateaux	Golf	Patin roulettes	Vol à Voile
Bi Cross	Gymnastique	Patinage	Volley-Ball
Billard	Haltérophilie	Pêche Pisciculture	Water Polo
Boules-Pétanque	Hand-Ball	Planeurs	Yacht
Bowling	HIP-HOP	Plongée	Yoga
Boxe	Hippique	Quilles	
Catch	Hockey	Rugby	= Synchronisée

SOUSCRIPTION

protocole centralisé FFBA-SACEM 22-23

(Vous pouvez saisir sur le site www.benevolat.org, c'est plus simple !)

Adhérent Bénévolat Associatif : N° _____

FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'association : _____

Représenté par: (Représentant légal)

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Commune: _____

Téléphone portable : _____ Email : _____

Activité principale de votre association : _____

(Voir la liste des sports ci-dessus)